



Bruxelles, 29 février 2016

Note aux réviseurs agréés

Note 2016-2

Chères Conscœurs,
Chers Confrères,

Concerne : Actualisation des modèles de rapport dans le cadre du reporting prudentiel BNB

Avec l'aide des groupes de travail concernés et du secrétariat scientifique, le Conseil d'Administration a actualisé les modèles de rapport existants.

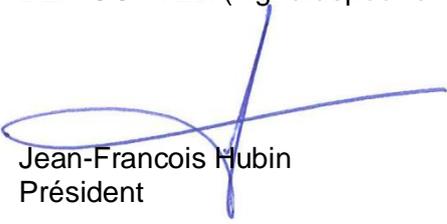
Les modèles de rapport sont uniquement fournis à titre illustratif. En effet, il est impossible d'énumérer tous les faits dont les réviseurs agréés doivent tenir compte lors de la rédaction de leurs rapports. Les réviseurs agréés doivent faire appel à leur jugement professionnel pour déterminer le type d'opinion à formuler et les constatations qu'ils estiment devoir porter à l'attention des autorités de surveillance.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration souhaite également renvoyer à la note IRAIF 2016-1 du 25 janvier 2016 (Points d'attention au 31/12/2015), qui rappelle notamment certains aspects concernant l'échange d'informations entre commissaires/réviseurs et autorités de surveillance.

En annexe, vous trouverez les modèles de rapports (clean version). Veuillez aussi y trouver les modèles de rapports en track changes, comparés aux modèles de rapports qui vous ont été envoyés le 27/02/2015.

Les modèles de rapports pour la FSMA demeurent inchangés et peuvent être consultés sur l'Intranet de l'IRE.

N'hésitez pas à m'adresser vos éventuelles questions ou remarques à propos du contenu de la présente communication, ou à un autre membre du Comité de direction ou à Ingrid DE POORTER (ingrid.depoorter@degroote-deman.be)



Jean-Francois Hubin
Président

*Institut des Réviseurs Agréés
pour les Institutions Financières
Institut Royal
Union professionnelle reconnue*

*Instituut van de Revisoren Erkend
voor de Financiële Instellingen
Koninklijk Instituut
Wettig erkende beroepsvereniging*